

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE PUBLIQUE DU
LUNDI 3 OCTOBRE 2016
A 18H30

**RAPPORTS EAU ET
ASSAINISSEMENT 2015
TEPCV
VENTE DE TERRAINS**

- ST BARTHELEMY LE MEIL -

SOMMAIRE

1. EAU / ASSAINISSEMENT	5
A. Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable	
B. Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif	
2. DEVELOPPEMENT DURABLE	7
A. Engagement dans le dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte - Plan complémentaire	
B. TEPCV : adoption du règlement d'attribution de l'appel a projet solaire thermique à destination des particuliers	
3. ECONOMIE	8
A. Motion en faveur du Site de Proximité	
B. Vente de terrains ZA Aric	
C. Vente de terrain ZA des Prés de l'Eyrieux	
D. Désignation de représentants au Labo.VE	
4. ACTION SOCIALE ET ENFANCE-JEUNESSE	10
A. Reconstitution du service de transport à la demande de Rochepaule	
B. Signature du Contrat Enfance Jeunesse	
5. CULTURE	11
A. Versement des subventions aux porteurs de projets de la Fête de la Science 2016	
6. ADMINISTRATION GENERALE	12
A. Désignation de délégués au Syndicat Mixte Eyrieux Clair pour la Commune de Chanéac	
B. Présentation du rapport d'activité 2015	
7. QUESTIONS DIVERSES	12
8. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT	13

Date de la convocation : 26 septembre 2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 57

Étaient présents : Mme Josette CLAUZIER, M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, Mme Catherine FAURE, M. Philippe CRESTON, M. Jean-Luc BOULON, M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, M. Gérard CUMIN, M. Pierre CROS, M. Jean-Paul BERNARD, M. Raymond FAYARD, M. Maurice ROCHE, M. Henri GUILLOT, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Henry JOUVE, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Maurice SANIEL, M. Christophe SABY, M. Michel CHANTRE, M. Henri SENECLAUZE, M. André BLANCHIN, M. Simon CHAPUS, Mme Eliane ADRIEN, M. André BEAL, M. Christian CHARRIER, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

Absents excusés représentés : M. Denis SERRE pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Nathalie ROULET pouvoir à Mme Monique PINET, M. Marcel COTTA pouvoir à M. Maurice ROCHE, M. Maurice WEISS pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE, Mme Brigitte MOREL pouvoir à M. Henri GUILLOT, M. Patrick MARCAILLOU pouvoir à Mme Cécile VINDRIEUX, M. Nicolas FREYDIER pouvoir à M. René JULIEN.

Absents excusés : Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ, M. Jean-Pascal PRAMAYON.

Absents : M. Laurent CHANUT, M. Serge CHARPENAY, M. Jean-Louis REYNAUD, Mme Corine LAFFONT, Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Pascal BAILLY, Mme Martine IMBERT, M. Philippe DESESTRES.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Didier ROCHETTE.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne LEMARCHAND, Directrice des Ressources Humaines
- Fabien RAVIER, Directeur du Pôle Services à la Population
- Jean-Louis ROZE, Directeur des Services Techniques
- Florent SOUBRILLARD, Directeur du Pôle Economie
- Anne-Lucie COSTE, Assistante de Direction

M. le Président remercie M. le Maire, René Julien, d'accueillir les délégués à St Barthélemy le Meil.

[Arrivée de Philippe Creston à 18h40]

M. René Julien souhaite la bienvenue à tous les délégués et profite de l'occasion pour présenter sa commune :

« Meil » vient de « melo », qui signifie « sur la montagne ».

La commune s'étend sur quelques 735 hectares, allant de 330 à 800 mètres d'altitude, proposant de nombreux chemins de randonnée dans un cadre magnifique.

Elle est divisée en deux principaux groupements, le chef-lieu et Burianne, auxquels il faut ajouter quelques hameaux, dont le Chazel, départ du Chemin des Cinq Sens, et Barberac, hameau à l'origine de la commune.

Le village compte environ 210 habitants, dont des résidents secondaires, des retraités et des actifs travaillant principalement sur le bassin du Cheylard.

On peut trouver à St Barthélemy le Meil : une piscine communale, 4 sociétés (vente-réparation de quads et matériel agricole ; transports ; Groupe Descours ; Barrage de Sarny), 2 artisans en maçonnerie-TP, 2 artisans travaillant le bijou et le cuir, 6 hébergeurs, 5 exploitations agricoles, une antenne de la Médiathèque intercommunale.

Pour terminer, M. Julien invite les délégués au verre de l'amitié, qui sera servi à l'issue du Conseil par les secrétaires de mairie.

[Arrivée de Charles Fouvet à 18h45]

Avant de débiter la séance, M. le Président souhaite laisser la parole à Mme Mireille Vazquez, trésorière communautaire et se réjouit de son retour en pleine forme suite à ses problèmes de santé.

Mme Vazquez remercie le Président et en profite pour rappeler aux délégués qu'il convient de se connecter avant la fin du mois au service de facture électronique.

Elle ajoute qu'il serait bien que les communes soient plus nombreuses à opter pour la signature électronique permettant plus de rapidité et donc un gain de temps considérable.

Mme Vazquez continue en insistant sur la nécessité que chaque commune lui fasse parvenir au plus vite sa délibération concernant le transfert des budgets eau et assainissement à Val'Eyrieux. En effet, la Communauté de communes a voté ces transferts au Conseil du 4 juillet mais rien ne peut être fait sans les délibérations concordantes de chaque commune concernée. Elle rappelle que, depuis le 1^{er} janvier 2016, Val'Eyrieux paye les emprunts contractés par les communes sur ces deux budgets, sans aucune compensation et cela est de plus en plus compliqué.

M. le Président propose d'ouvrir les débats à l'ordre du jour.

1. EAU / ASSAINISSEMENT

M. le Président laisse la parole à M. Raymond Fayard, Vice-président en charge de ces compétences, pour la présentation des rapports Eau et Assainissement 2015.

M. Fayard indique que les deux rapports seront joints au compte-rendu de cette séance et ont, au préalable, été présentés en commission eau/assainissement le 29 septembre.

Il précise que, pour 2015, ces documents ne devraient concerner que le territoire de l'ex Pays du Cheylard puisque le transfert de compétences pour les autres communes a été effectif en 2016. Cependant, la volonté a été d'enrichir ces rapports 2015 avec les données des 20 autres communes du territoire.

Ces deux rapports sont construits sur le même modèle, en quatre parties :

- 1- Caractérisation technique du service
- 2- Tarification
- 3- Indicateurs de performance
- 4- Financement des investissements

[Arrivée d'Henri Jouve à 19h00]

A. Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

M. Fayard détaille les principales informations du rapport :

1- Caractérisation technique du service

- Près de 9 000 abonnés sur Val'Eyrieux
- Consommation globale d'environ 550 000 m³, soit environ 61 m³ par abonné
- La ressource se compose de : 112 captages ; 159 réservoirs ; 580 km de réseau
- Le service est géré soit en régie (14 communes), soit en délégation de service public avec la SAUR (20 communes)

2- Tarifification

- Les tarifs sont identiques à ceux de 2014 dans toutes les communes. Pour celles en DSP, seule la part du délégataire évolue. Les tarifs sont indiqués en TTC, hors redevances.
 - Pour l'ex Pays du Cheylard, une facture type est présentée, basée sur une consommation de 75 m³. Le prix est de 2,80 € le m³, soit environ 180 € par abonné et par an
- Raymond Fayard insiste pour faire remarquer que cela représente seulement 0,50 € par jour.

3- Indicateurs de performance

- Taux de conformité physico-chimique : 97,5 % sur l'ex CCPC ; 99 % sur les autres communes.
 - Taux de conformité bactériologique : 86 % sur l'ex CCPC ; 85 % sur les autres communes.
 - Rendement du réseau de distribution (uniquement sur les communes en DSP) : environ 80 % sur l'ex CCPC ; de 70 à 95 % sur les autres communes en DSP
 - Indice linéaire de pertes en réseau (uniquement sur les communes en DSP) : 1 m³/km/jour sur l'ex CCPC ; de 0,07 à 1,22 m³/km/jour sur les autres communes en DSP
 - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux : 105 sur l'ex CCPC ; de 15 à 105 sur les autres communes.
- A noter : si l'indice est inférieur à 40, la redevance versée à l'Agence de l'eau est majorée. 4 communes sont concernées sur Val'Eyrieux ; il s'agit de communes n'ayant pas encore de schéma directeur.

4- Financement des investissements

- Les études et travaux réalisés en 2015 ne concernant que l'ex Pays du Cheylard, alors que la programmation 2016 inclut les travaux prévus dans toutes les communes.
- Il en est de même pour l'encours de la dette, qui ne concerne que l'ex CCPC et qui évoluera donc en 2016 suite au transfert de la compétence.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

B. Rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

M. Fayard reprend les points principaux du rapport :

1- Caractérisation technique du service

- Plus de 5 600 abonnés sur Val'Eyrieux
- Les volumes collectés représentent près de 400 000 m³
- Le service est géré soit en régie (19 communes), soit en délégation de service public avec la SAUR (14 communes de l'ex CCPC + St Agrève)
- Sur les communes en DSP, le réseau de collecte représente près de 100 km (données indisponibles pour les communes en régie).

2- Tarifification

- Les tarifs sont identiques à ceux de 2014 dans toutes les communes. Pour celles en DSP, seule la part du délégataire évolue. Les tarifs sont indiqués en TTC, hors redevances.
- Pour l'ex Pays du Cheylard, une facture type est présentée, basée sur une consommation de 75 m³. Le prix est de 2,02 € le m³, soit environ 130 € par abonné et par an, soit 0,35 € par jour.

3- Indicateurs de performance

- Les indicateurs de performance sont bons sur l'ex CCPC (données indisponibles pour les communes en régie).

4- Financement des investissements

- Les études et travaux réalisés en 2015 ne concernant que l'ex Pays du Cheylard, alors que la programmation 2016 inclut les travaux prévus dans toutes les communes.
- Il en est de même pour l'encours de la dette, qui ne concerne que l'ex CCPC et qui évoluera donc en 2016 suite au transfert de la compétence.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

2. DEVELOPPEMENT DURABLE

M. le Président laisse la parole à M. Frédéric Picard, Vice-président en charge du Développement Durable et de l'aménagement de l'espace.

A. Engagement dans le dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte - Plan complémentaire

M. Picard rappelle que la Communauté de communes Val'Eyrieux a été lauréate de l'appel à projet national « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte ». La signature de la convention est intervenue le 12 mai dernier à Paris en présence de Mme Ségolène Royal, ministre de l'environnement de l'énergie et de la mer pour un plan principal d'un montant total de 625 000 €.

Une seconde aide financière d'un montant total de 1 500 000 € HT pourrait être mobilisée sur le territoire pour la réalisation d'actions exemplaires s'inscrivant dans les domaines d'intervention de la loi de transition énergétique et permettant l'atteinte des objectifs nationaux :

- Réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public,
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports,
- Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets,
- Production d'énergies renouvelables locales,
- Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable,
- Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux.

Compte tenu des enjeux du territoire, le plan d'action prévisionnel de la Communauté de communes Val'Eyrieux est le suivant :

- Amélioration énergétique des bâtiments communaux et intercommunaux
- Sensibilisation des publics à la transition et à l'innovation énergétique et écologique et à la biodiversité
- Développement de l'économie circulaire et réduction des déchets
- Développement des mobilités douces

Les actions proposées sont financées à hauteur de 80 % par le fond de transition énergétique.

Les dépenses devront être engagées avant le 31 décembre 2017 et terminées avant le 31 décembre 2018.

Il est prévu que les communes puissent être maîtres d'ouvrage sur les projets les concernant. La part d'autofinancement intercommunale et de subvention sera alors diminuée d'autant.

ACTION	coût (€ HT)	fond transition énergétique (€ HT)		Autofinancement (€ HT)	
Programme d'action supplémentaire TEPCV	1 875 000 €	1 500 000 €	80%	375 000 €	20%

Frédéric Picard insiste sur le fait que les communes intéressées doivent rapidement se rapprocher de Morgane Maitrias, soit avant le 10 octobre, car les dossiers devront être déposés en novembre.

Il indique être bien conscient de la complexité du timing imposé par l'Etat mais cela est le cas depuis le début du dispositif TEPCV et implique souplesse et réactivité.

M. Henry Jouve souhaite attirer l'attention du Conseil sur les actions pouvant s'inscrire dans la thématique « Préservation de la biodiversité », notamment concernant la présence du loup sur notre territoire et les méfaits que cela engendre pour le pastoralisme.

Frédéric Picard lui rappelle qu'aucune action en faveur de la biodiversité n'a été fléchée dans le plan principal du TEPCV. Certes cela est prévu dans le plan complémentaire mais seulement au travers d'actions de communication ou d'actions ciblées (installation de ruches, par exemple). Il ajoute que, depuis le départ, le dispositif TEPCV est porté par le pôle Economie car il s'agit bien d'un projet économique et non écologique.

Le Dr Jacques Chabal précise que la biodiversité prend aussi en compte l'Homme, pas seulement la faune et la flore. Les choix faits par Val'Eyrieux ne sont pas ceux de la biodiversité majorée.

[Sortie de Catherine Faure à 19h25]

Le Conseil communautaire, à 44 voix pour et 1 abstention, approuve les orientations proposées et le plan prévisionnel ; valide la part d'autofinancement et l'inscription au budget des sommes correspondantes ; autorise M. le Président, ou un Vice-président, à signer la convention du programme d'action supplémentaire « Territoire à Energie positive pour la croissance Verte » avec l'Etat et tout document afférent ; charge M. le Président d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de l'opération.

B. TEPCV : adoption du règlement d'attribution de l'appel à projet solaire thermique à destination des particuliers

Frédéric Picard informe le Conseil qu'un règlement, joint en Annexe 1, doit être adopté afin de définir les modalités d'attribution de l'appel à projet solaire thermique à destination des particuliers.

Il précise que ces aides concernent les investissements liés à l'énergie solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage solaire, aussi bien sur un logement existant que sur une construction neuve, sur le territoire de la Communauté de communes Val'Eyrieux. Les bâtiments visés prioritairement par ce dispositif sont les résidences principales. Les résidences secondaires pourront toutefois être éligibles sous conditions.

M. Picard indique qu'une campagne de communication va être lancée pour informer le grand public (flyers, presse locale, radio locale, écrans publicitaires...).

Il précise que l'appui technique pour l'instruction de ce fond d'aide a été confié à l'association Polenergie.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'adopter le règlement de l'appel à projet solaire thermique, joint en annexe ; charge Monsieur le Président de toutes les démarches concourant à sa bonne exécution ; confie au Bureau communautaire la mise en œuvre de ce fond d'aide.

[Retour de Catherine Faure à 19h30]

[Sortie de Philippe Creston à 19h30]

3. ECONOMIE

A. Motion en faveur du Site de Proximité

M. le Président souhaite rappeler la volonté commune de Val'Eyrieux et du Pays de Lamastre concernant le devenir du Site de proximité Centre Ardèche et ajoute que le Syndicat Mixte Centre Ardèche se remet en route.

Il rappelle que le Site de proximité Centre Ardèche intervient sur le territoire de la Communauté de communes Val'Eyrieux et assure entre autres un accompagnement sur les questions d'emploi et de formation, tant au niveau des particuliers que des employeurs locaux.

Dès sa création en 1995, l'action du Site s'est construite en concertation avec le Service public de l'Emploi. Ceci a abouti à une complémentarité opérationnelle avec les services de Pôle Emploi d'une part, et d'autre part à un partenariat étroit avec la Mission locale nord Ardèche pour l'emploi et l'insertion des jeunes. Le Site de proximité représente en effet la Mission locale sur notre territoire et assure jusqu'à présent l'ensemble des prérogatives de cette dernière, dont les prestations de suivi que Pôle Emploi délègue à la Mission locale.

Le Dr Jacques Chabal indique que Val'Eyrieux a été informé de la remise en cause par Pôle Emploi de cette organisation innovante, qui a fait ses preuves en termes de compétences, d'efficacité et d'efficience, au bénéfice de l'emploi sur le territoire.

A l'heure où les évolutions territoriales et la réduction générale des dépenses publiques invitent à davantage de pragmatisme, de mutualisation et de transversalité, cette position semble incompréhensible.

La Communauté de communes Val'Eyrieux s'est engagée dans la reconfiguration du Site de proximité en 2015, persuadée que c'est par ce type de structuration partenariale que nous pourrions contribuer au maintien et au développement en proximité des services compétents, correspondant aux besoins des acteurs de notre territoire. Le Site a également été soutenu dans ce sens par les services de l'Etat et la Région.

M. le Président précise au Conseil qu'au travers de cette motion, il est demandé au Service de Pôle Emploi de revoir sa position, pour parvenir à nouveau à optimiser les actions de chacun, au bénéfice des publics et du territoire.

M. le Président laisse ensuite la parole à M. René Julien, Vice-président à l'Economie et membre du Conseil d'administration du Site.

M. Julien ajoute que la décision de Pôle Emploi, de retirer certaines missions au Site de proximité, entraînerait une perte de subventions pour la structure et risquerait de remettre en question la situation de 2 salariés actuellement en poste.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'apporter son soutien à l'action du Site de Proximité Centre Ardèche ; demande à Pôle Emploi de bien vouloir réviser sa position ; autorise son Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

B. Vente de terrains ZA Aric

M. Julien informe le Conseil du souhait de l'entreprise PERRIER de se porter acquéreur de lots sur la Zone d'activités d'Aric.

En effet, outre les parcelles déjà réservées par promesses unilatérales de vente (parcelles AE264, 265 et 266), l'entreprise PERRIER souhaite acheter la parcelle AE 263 d'une superficie totale de 2 937 m².

L'entreprise souhaite également concrétiser l'acquisition des parcelles AE 264, 265 et 266 d'une superficie totale de 15 215 m².

Il est donc proposé au Conseil d'accéder à la demande de l'entreprise PERRIER au prix de 20 € ht le m², soit 58 740 € ht pour la parcelle AE 263, et 304 300 € ht pour les parcelles AE264, 265 et 266.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la vente de la parcelle AE 263 d'une superficie totale de 2 937 m² au prix de 20 € ht le m², à l'entreprise PERRIER ou toute personne morale s'y rapportant ; décide de concrétiser la vente des parcelles AE 264, 265 et 266 d'une superficie totale de 15 215 m² au prix de 20 € ht le m² ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

[Retour de Philippe Creston à 19h35]

C. Vente de terrain ZA des Prés de l'Eyrieux

M. le Président indique au Conseil que cette délibération doit être ajournée car des éléments sont à éclaircir concernant le zonage des parcelles composant le lot prévu à la vente.

D. Désignation de représentants au Labo.VE

M. le Président rappelle au Conseil que le Labo.VE porte les projets liés au numérique sur la Communauté de communes Val'Eyrieux, à savoir l'Ecole de codeurs et le FabLab. La décision de confier ces projets à une association avait été prise afin de bénéficier de plus de souplesse.

Le Dr Jacques Chabal rappelle qu'il avait désigné Président de l'association à sa création mais cela ne pouvait rester en l'état. Aussi, lors de la prochaine assemblée générale du Labo.VE, il va passer la présidence à Jean-Bernard Huet, qui a une entreprise dans le secteur du numérique, installée à Pôleyrieux.

M. le Président expose qu'il convient de procéder à la désignation de deux délégués de la Communauté de communes Val'Eyrieux à l'association. Le Conseil d'Administration du Labo.VE se composera de 7 membres, dont 2 représentants de la Communauté de communes.

M. le Président indique les candidats pressentis au poste de représentants de la Communauté de communes au CA du Labo.VE et propose de voter à main levée [*proposition validée par le Conseil*] pour chacun d'entre eux :

Délégués	Nombre de voix
M. René JULIEN	46 voix
M. Frédéric PICARD	46 voix

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués ci-dessus de la Communauté de communes Val'Eyrieux à l'association Le Labo.VE.

4. ACTION SOCIALE ET ENFANCE-JEUNESSE

M. le Président laisse la parole à M. Thierry Girot, Vice-président en charge des compétences Action sociale et enfance-jeunesse.

A. Reconduction du service de transport à la demande de Rochepaule

M. Girot fait part au Conseil communautaire de l'intérêt de maintenir des services de transport de personnes sur le territoire de la Communauté de communes.

Il indique que la convention concernant la ligne de transport à la demande Rochepaule-St Agrève, signée entre la Communauté de communes et le Département de l'Ardèche, prendra fin le 31 décembre 2016. Le Département propose le maintien du dispositif de transport à la Demande (Le Sept Ici) bénéficiant d'une Centrale d'Appel et d'un numéro unique de réservation M. Girot précise que le Département de l'Ardèche continuera à prendre à sa charge 60% du déficit du coût TTC du service (recettes déduites).

Thierry Girot rappelle les caractéristiques de cette ligne :

- Jour de circulation : lundi en semaine impaire (y compris les jours fériés)
- Tarifs : Trajet simple = 1,50 € / Aller-retour = 3,00 €
- Horaires et Points d'Arrêts :

Communes	Arrêts	Horaire
Rochepaule	Village	8h30
Rochepaule	La Grangeasse	8h35
Devesset	Malleval	8h40
St Agrève	Freydaparet	8h45
St Agrève	Centre	8h50

Retour : départ de St Agrève-Centre à 11h30

M. Girot ajoute qu'il conviendra également de lancer une nouvelle consultation auprès des transporteurs, le marché actuel arrivant à échéance au 31 décembre 2016.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sollicite la délégation de compétences du transport à la Demande pour le service pour une durée de 2 ans ; décide d'assurer la desserte des communes mentionnées ci-dessus, aux tarifs indiqués ci-dessus ; charge le Président de solliciter l'aide financière du Département pour la mise en place de ce service de transport dans les meilleurs délais et de signer toutes conventions afférentes.

B. Signature du Contrat Enfance Jeunesse

Thierry Girot rappelle au Conseil que la Communauté de communes est cosignataire avec la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, d'un Contrat Enfance Jeunesse.

Ce contrat a pour objectifs de poursuivre et optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Il permet aux structures inscrites de bénéficier d'un soutien financier de la part de la CAF et de la MSA par la prestation de service.

M. Girot indique qu'il convient de signer un nouveau contrat enfance jeunesse, dont les actions porteront sur l'ensemble du territoire Val'Éyrieux pour la période 2016 à 2019, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier.

Il insiste sur le fait que ce contrat sera l'un des plus importants d'Ardèche, avec 550 familles et 750 enfants inscrits dans les équipements du territoire.

M. Girot précise que deux nouvelles actions sont incluses dans ce CEJ :

- Poste de coordinateur, subventionné d'abord à mi-temps, puis pouvant évoluer vers un équivalent temps plein. Les missions de ce poste sont déjà exercées par Fabien Ravier mais seront désormais reconnues dans le CEJ.
- Formations BAFA et BAFD sur le territoire

M. Girot indique que la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 avec la CAF, la MSA et les structures partenaires, est prévue le 24 novembre. Le lieu et l'horaire restent à définir mais des invitations seront adressées aux personnes concernées.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer le Contrat Enfance Jeunesse 2016-2019 ; autorise M. le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.

5. CULTURE

M. le Président laisse la parole à M. Jean-Marie Foutry, en charge de la Culture.

A. Versement des subventions aux porteurs de projets de la Fête de la Science 2016

M. Foutry rappelle le rôle de L'Arche des Métiers en tant que coordinateur départemental de la Fête de la Science en Ardèche. A ce titre, la Communauté de communes Val'Éyrieux reçoit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une subvention pour l'animation et la coordination de cette action sur l'ensemble du Département de l'Ardèche, subvention qu'elle entend reverser pour partie aux différents porteurs de projets identifiés sur le territoire, aux conditions édictées conformément aux conventions passées avec ces porteurs de projet.

Le montant global susceptible d'être reversé est de 3 475 €.

En conséquence, pour l'édition 2016, il convient d'attribuer les reversements suivants :

	STRUCTURE	REVERSEMENT
1	Saint Jean de Muzols	300 €
2	Collège des 2 Vallées	150 €
3	MJC La Voulte	250 €
4	Centre socio-culturel JM. Dorel	250 €

5	Privas	200 €
6	Bibliothèque de Toulaud	150 €
7	Association REVEvènement	250 €
8	Association Paléodécouvertes	250 €
9	Syndicat Mixte Eyrieux Clair	200 €
10	DRAGA	250 €
11	École JB Chabanel	250 €
12	Association Sciences Pour Tous	300 €
13	Musée du car	250 €
14	Association Agenda 21 - Vallon	200 €
15	Mairie de Jaunac	225 €
		3 475 €

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, accepte les reversements exposés ci-dessus au titre de subventions pour l'organisation de la Fête de la Science en Ardèche en 2016 ; autorise le Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.

6. ADMINISTRATION GENERALE

A. Désignation de délégués au Syndicat Mixte Eyrieux Clair pour la Commune de Chanéac

Monsieur le Président expose qu'il faut procéder à la désignation d'un nouveau délégué suppléant au Syndicat Eyrieux Clair pour la Commune de Chanéac, suite à la démission de M. Tony CASTERMANT de ses fonctions.

La Commune de Chanéac a proposé les délégués ci-dessous :

- M. Daniel DORP (titulaire)
- M. Laurent BONHOMME (suppléant)

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, désigne les délégués ci-dessus de la Communauté de communes Val'Eyrieux au Syndicat Eyrieux Clair pour la commune de Chanéac.

B. Présentation du rapport d'activité 2015

M. le Président indique qu'un rapport a été dressé, récapitulant les activités menées par la Communauté de communes en 2015.

Ce document met en avant le dynamisme de Val'Eyrieux et les nombreuses actions entreprises sur l'année par les différents services.

M. le Président informe les délégués que le rapport d'activité est joint au compte-rendu de cette séance et qu'il sera présent sur le site internet de Val'Eyrieux.

7. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

8. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

➤ Réunion LEADER avec le PNR

Le Dr Jacques Chabal rappelle que le Parc Naturel Régional (PNR) des Monts d'Ardèche, le Pays Ardèche Méridionale et le Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux, aujourd'hui Syndicat mixte Centre Ardèche, ont déposé fin 2014 une co-candidature Leader auprès de la Région Rhône-Alpes. Une coopération s'est alors engagée entre ces trois territoires.

Une réunion s'est tenue le vendredi 30 septembre au siège de la Communauté de communes afin d'organiser les budgets et la gouvernance. Un nouveau rendez-vous a été fixé au 3 novembre afin d'être opérationnels début 2017.

M. le Président fait remarquer que, même associées, les Communauté de communes Val'Eyrieux, Pays de Lamastre et la CAPCA sont dérisoires à l'échelle de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il lui paraît donc important de se rapprocher de la Communauté de communes Rhône Crussol, qui faisait partie du périmètre CDDRA. Un rendez-vous a d'ailleurs déjà été pris avec Jacques Dubay, le Président, pour finaliser la suite du partenariat.

➤ Etude du potentiel des toitures publiques par la SEMLEER

M. le Président rappelle l'étude menée par la SEMLEER, visant à recenser les toitures communales susceptibles d'accueillir des centrales solaires photovoltaïques.

Une vingtaine de projets ont été retenus sur Val'Eyrieux.

Les déclarations préalables ont été déposées avant le 30 septembre dans quasiment toutes les communes concernées afin d'avoir une idée du tarif fixé par ERDF (raccordement + achat d'électricité) et de voir quels projets seront réellement viables.

➤ Contrat Ambition Région

Le Dr Jacques Chabal indique avoir reçu les Conseillers régionaux, Olivier Amrane et Isabelle Massebeuf, pour discuter des aides qui pourraient être attribuées à Val'Eyrieux dans le cadre du « Contrat Ambition Région ». Pourrait y être intégrés : le lac de Devesset, Eyrium, la Dolce Via, le numérique, le projet de la société Chomarat.

Le programme de rénovation des bourgs centre, également lancé par la Région, sera distinct du CAR, ce dernier ayant pour vocation de succéder aux CDDRA.

➤ Bilan de la saison touristique

M. le Président fait état de quelques difficultés ayant eu lieu concernant l'harmonisation et la mutualisation dans les offices de tourisme. Il a fallu trouver des solutions et tout cela est en cours.

La programmation estivale sur Val'Eyrieux a représenté 104 028 visiteurs (équipements, événements sportifs et festivals, organisés ou soutenus par Val'Eyrieux). Le Dr Jacques Chabal souhaite mentionner que la fréquentation de la Caverne sur la saison estivale a représenté 180 000 visiteurs.

A cela, il faut ajouter quelques 13 000 utilisateurs de la Dolce Via (données issues de l'éco-compteur situé au Cheylard).

Le Dr Jacques Chabal demande à Catherine Faure de faire un point concernant la voie douce.

Mme Faure précise que les utilisateurs de la Dolce Via sont pour 60 % des piétons et 40 % des cyclos. Les chiffres de fréquentation indiqués par M. le Président représentent une hausse d'environ 30 % par rapport à 2015 sur le même tronçon.

Elle en profite pour informer les délégués des actualités de la Dolce Via : l'éco-compteur de Chervil va être déplacé aux Nonières ; la lettre d'info n°2 est en cours de rédaction.

Pour terminer, Mme Faure rappelle que le règlement d'accès à la Dolce Via ainsi que le formulaire de demande de mise à disposition d'une clé sont disponibles sur le site internet de Val'Eyrieux.

Le Dr Jacques Chabal attire l'attention du Conseil sur le fait que tous ces éléments, associés au développement économique (aides aux entreprises du territoire, numérique...), font de Val'Eyrieux un territoire en pointe.

➤ **Equiblues**

Le Dr Jacques Chabal remercie Philippe Lafont pour ses 20 ans d'activité en tant que Président du festival.

➤ **Hommage à Christian Marliac**

M. le Président souhaite rendre hommage à Christian Marliac, qui a été receveur des postes sur notre territoire puis Maire de Labatie d'Andaure. C'était quelqu'un de très humain.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance et donne rendez-vous aux délégués en décembre, pour le dernier Conseil communautaire de l'année.

Fin de la séance à 20h15

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
Communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard





*Appel à projet
Solaire thermique*

Règlement

Clôture de l'appel à projet : 31 juin 2018



I - CONTEXTE ET OBJECTIFS

La Communauté de Communes Val'Eyrieux s'est engagée dans la transition énergétique pour la croissance Verte afin d'améliorer le cadre de vie de ses concitoyens et soutenir l'économie locale. Elle s'est fixée pour objectif de devenir un « Territoire à Energie positive » d'ici 2050, avec pour objectif ambitieux d'avoir divisé par 2 les consommations d'énergie du territoire et d'avoir doublé la production d'énergies renouvelables à cet horizon.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015, va permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et de renforcer son indépendance énergétique en équilibrant mieux ses différentes sources d'approvisionnement. Afin d'y parvenir, le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie a mis en place un fonds de financement pour soutenir la mise en œuvre d'actions concrètes dans les territoires exemplaires.

Lauréate de ce dispositif grâce à son engagement dans la transition énergétique, la Communauté de Communes Val'Eyrieux lance un appel à projets à destination des citoyens pour l'installation d'équipements individuels relevant de la filière solaire thermique.

L'objectif est de démontrer que les chauffe-eau solaires sont accessibles à tous, que les systèmes solaires combinés sont très performants dans des installations existantes, de favoriser le développement de l'énergie solaire thermique et des emplois locaux de cette filière.

D'autres aides sont aussi mises en place pour la rénovation des logements, n'hésitez pas contacter la Communauté de Communes pour plus d'informations.

II - BÉNÉFICIAIRES

Le dispositif est ouvert aux particuliers : propriétaires occupants, usagers ou bailleurs

Sont exclus les porteurs de projets possédant un n° de SIRET (SCI, entreprises, associations...). Dans ce cas, ils peuvent contacter la Communauté de Communes Val'Eyrieux au 09 70 65 01 17 ou Polénergie - Espace Info Energie de l'Ardèche - au 04 75 35 87 34, pour identifier les aides existantes correspondant à leur situation.

III - CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Les aides concernent les investissements liés à l'énergie solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage solaire, aussi bien sur un logement existant que sur une construction neuve, situé sur le territoire de la Communauté de Communes Val'Eyrieux.

Les bâtiments visés prioritairement par ce dispositif sont les résidences principales.

Les résidences secondaires pourront toutefois être éligibles sous réserve que la gestion des besoins intermittents fasse l'objet d'une stratégie adaptée et cohérente et que celle-ci soit exposée dans le présent dossier.

L'installateur doit obligatoirement justifier de la qualification RGE - Reconnu Garant de l'Environnement (ou attester qu'il est en cours de formation par l'organisme) dans le domaine Solaire Thermique.

Pour aider les candidats dans le choix de l'installateur, il est recommandé de faire établir au moins 2 devis et si nécessaire de les soumettre aux conseils de Polénergie - Espace Info Energie de l'Ardèche - (04 75 35 87 34 - ou par email : eie@polenergie.org).

Liste des professionnels RGE sur www.renovation-info-service.gouv.fr

Les capteurs solaires devront avoir été soumis à l'avis technique du CSTBât ou de la Solar Keymark européenne ou toute autre procédure équivalente dans l'Union Européenne.

Chaque installation doit être équipée d'un compteur d'énergie pour le suivi de la production solaire utile.

IV – AIDE

Un montant forfaitaire sera attribué aux bénéficiaires :

- 1 000 € par installation de chauffe-eau solaire
- 2 000 € par système solaire combiné chauffage et eau chaude

La prime accordée par la Communauté de Communes Val'Eyrieux est cumulable sous conditions avec l'ensemble des autres dispositifs de soutien financier (crédit d'impôt, ANAH, Eco PTZ, CEE, appel à projets régional etc.).

Pour connaître les conditions d'éligibilité de ces différentes aides, vous pouvez contacter Polénergie au 04 75 35 87 34. Des permanences sur rendez-vous sont assurées au Cheylard et à St-Agrève.

V – CONTENU DU DOSSIER

Pièces administratives :

- La fiche de renseignement ci-jointe dûment complétée.
- L'acte d'engagement ci-joint dûment complétée, daté et signé.
- Un justificatif de domicile prouvant que le logement est situé sur la Communauté de Communes Val'Eyrieux.
- Un justificatif prouvant que la personne est bien propriétaire (occupant ou bailleur), ou usufruitier de ce logement.
- Un relevé d'identité bancaire ou postale du porteur de projet.
- Un justificatif de la certification RGE de l'installateur

Pièces techniques :

- 1 devis d'acquisition et pose d'un chauffe-eau solaire et/ou chauffage solaire avec compteur d'énergie réalisé par des entreprises/artisans qualifiés RGE Solaire thermique.
- La certification CSTBât, Solar Keymark ou équivalente
- Le schéma hydraulique de l'installation.
- La fiche technique ci-jointe à remplir par les professionnels

Seuls les dossiers complets seront instruits par la Communauté de Communes.

VI – DEMARCHE

VI – 1 Démarche à suivre pour candidater

1 - Identifiez les travaux à réaliser dans votre logement :

Votre Espace Info Énergie (www.polenergie.org) est à votre disposition pour vous apporter des conseils pratiques et gratuits sur le choix des travaux et les aides financières : Eco-prêt à taux Zéro, CITE (crédit d'impôt transition énergétique), ANAH, (agence nationale de l'habitat), CEE (certificats d'économie d'énergie), aides régionales. Ces aides concernent également les travaux de rénovation et les installations de solaire thermique.

2 - Retirez le dossier de candidature auprès de la Communauté de Communes :

- Sur le site internet de la Communauté de Communes :

- En faisant la demande par téléphone ou mail auprès de Morgane Maitrias, chargée de développement économique : 09 70 65 01 17, m.maitrias@valeyrieux.fr

- Sur place : Communauté de Communes Val'Éyrieux, Poleyrieux – ZA Aric Industries , 07160 le Cheylard

3 - Montez votre dossier de candidature :

Nous vous conseillons de faire établir au moins 2 devis par des installateurs agréés RGE Solaire thermique. Si besoin, vous pouvez demander conseil à Polénergie pour la lecture et la compréhension des devis. La fiche technique est à faire remplir par l'installateur agréé que vous aurez choisi.

4 - Remettez le dossier dûment complété à la Communauté de Communes avant le **31 juin 2018**, par mail ou voie postale.

5 - Vous recevrez un accusé de réception sous 8 jours.

Attention : Aucune dépense engagée avant la réception de cet accusé de réception ne pourra être prise en compte. En effet, les travaux et acquisition de matériel devront être postérieurs à la notification de la subvention par la Communauté de Communes Val'Éyrieux. Toutefois, le demandeur peut prendre le risque de les réaliser à compter de la date d'accusé de réception, sans préjuger de l'octroi de la prime.

VI-2 Instruction des dossiers

Le présent dispositif est ouvert jusqu'au 31 juin 2018 inclus.

Les dossiers complets éligibles seront instruits « au fil de l'eau » et proposés au vote en fonction des crédits disponibles.

Les dossiers doivent remplir les conditions de constitution définies au paragraphe « Contenu du dossier » pour faire l'objet d'une instruction. Les points suivants seront étudiés et pourront faire l'objet de demandes de complément ou de refus du dossier : performance énergétique de l'installation, cohérence du dimensionnement vis-à-vis des usages, maîtrise du coût de l'installation, stratégie de gestion des besoins intermittents pour les résidences secondaires,

performance énergétique de la maison et démarches engagées de rénovation dans le cas d'un chauffage solaire.

La Communauté de Communes se réserve le droit de refuser un dossier si elle juge le devis trop élevé ou non conforme aux critères de sélection, ou si la pertinence de l'installation n'est pas démontrée.

La Communauté de Communes enverra un avis aux dossiers retenus sous 30 jours à compter de la réception du dossier complet, permettant s'il est favorable le démarrage des travaux.

VI-3- Modalité de versement de la prime

Le versement de la prime sera effectué en une fois en totalité, sur présentation de la facture acquittée et du rapport de contrôle technique de l'installation.

La bénéficiaire dispose d'un délai de 6 mois à compter de la réception de l'avis favorable pour réaliser les travaux et transmettre à la Communauté de Communes les factures acquittées et le rapport de contrôle technique dûment complété.

Passé ce délai, l'aide accordée devient caduque.

VII - Informations, retrait et remise des dossiers de candidature :

Communauté de Communes Val'Eyrieux

Poleyrieux, Pôle entrepreneurial

« TEPCV - AP Solaire Thermique »

Morgane Maitrias

ZA Aric Industries, 07 160 le Cheylard

Tél : 09 70 65 01 17

Ou par voie électronique à l'adresse : m.maitrias@valeyrieux.fr



+ D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

+ DE TRI POUR RECYCLER

+ DE TRANSPORTS PROPRES

+ DE BIODIVERSITÉ

+ D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

**+ D'ÉDUCATION
À L'ENVIRONNEMENT**



Le ministère de l'Environnement aide financièrement les territoires engagés dans une démarche d'excellence environnementale.

France Écologie Énergie

www.VotreEnergiePourLaFrance.fr

@ÉcologiEnergie

Annexe 1 : fiche de renseignements

Nom – Prénom du propriétaire demandeur :

Tel :

Mail :

Vous candidatez à cet appel à projets en tant que :

- Propriétaire occupant
- Propriétaire bailleur
- Propriétaire usufruitier
- Propriétaire d'une résidence secondaire

Adresse du propriétaire :

.....

Adresse du projet (si vous êtes propriétaire bailleur ou d'une résidence secondaire) :

.....

Votre projet d'installation concerne :

- Un chauffe-eau solaire individuel (CESI)
- Un combiné chauffage et chauffe-eau solaire

Avez-vous prévu de faire dans le même temps des travaux de rénovation de votre logement (isolation des murs, planchers, toiture, changement des fenêtres...)

- Oui
- Non

Si oui lesquels :

.....

.....

.....

.....

Des aides existent pour réaliser des travaux d'économies d'énergie. Polénergie, l'espace info-énergie de l'Ardèche est là pour vous informer et vous conseiller, lors des permanences sur rendez-vous. Contact : 04 75 35 87 34 ou par mail : eie@polenergie.org

Annexe 2 : acte d'engagement

Le demandeur certifie exacts les renseignements inscrits dans ce dossier et s'engage à fournir à la communauté de communes Val'Eyrieux toutes les informations jugées utiles pour compléter la demande et suivre sa réalisation.

Le demandeur certifie avoir pris connaissance du règlement de l'appel à projet ,

*Le demandeur certifie que les investissements faisant l'objet de cette demande n'ont **pas été réalisés** et s'engage à **les réaliser dans** les 6 mois suivant la date d'octroi de l'aide ;*

Le demandeur s'engage à apposer les logos « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » et « Val'Eyrieux Communauté de Communes » sur tout panneau de chantier relatif aux investissements aidés.



Fait à _____ , le _____

Nom et Prénom du signataire :

Signature du demandeur :

Annexe 3 : FICHE PROJET CHAUFFE EAU SOLAIRE
À faire remplir par le professionnel

Maitre d'ouvrage :	
Adresse du projet :	
Code postal, ville :	
Téléphone :	
Email :	
Entreprise :	Cachet entreprise :
N° Siret :	
Nom du responsable :	
Téléphone :	
Email :	

Maison principale, Maison secondaire

Projet Système solaire combiné (SSC), fiche supplémentaire ci-joint

Réalisation prévue pour

1. Besoin en eau chaude sanitaire

Nombre des personnes : Consommation estimée : l /jour

Production ECS:

chauffe-eau classique, volume : L , instantanée, volume tampon : L

Appoint par : résistance électrique, chaudière, autre

2. Utilisation supplémentaire pour la chaleur solaire :

Chauffage d'une piscine, Lave-linge avec pré-connecteur, Lave-vaisselle, Autre :

.....

3. Gestion intermittents (maison secondaire)

Stagnation circuit solaire

Décharge thermique radiateur

Enlèvement couvercle d'isolation

Décharge thermique chaudière d'appoint

Décharge thermique piscine

Système auto-vidangeable

Autre :

4. Capteur solaire

Type : plan sous vide

M² net :

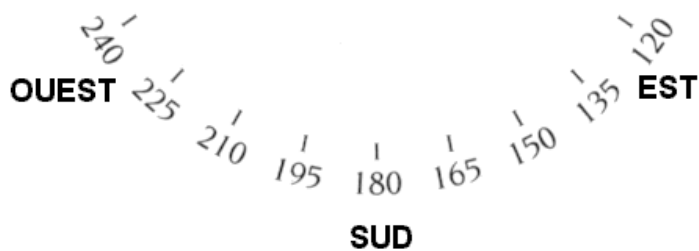
Emplacement : Toit superposé, Toit encastré, Façade, Autre emplacement

.....

Inclinaison :°

Orientation

Si masque important, faites un croquis



5. Divers

Distance capteur - bloc de transfert : m

Taux de couverture estimé : % /an

Contraintes techniques ou difficultés de mise en œuvre justifiant un éventuel surcoût :

.....

.....

6. Remarques :

.....

.....

.....

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur l'exactitude des données
renseignées dans la fiche ci-dessus.

Fait à :, le

Nom et Qualité du signataire, Signature, cachet :

Annexe 4 : FICHE SUPPLEMENTAIRE PROJET SSC
À faire remplir par le professionnel

Maitre d'ouvrage :
Adresse du projet :
Code postal, ville :
Entreprise :
Nom du responsable :

1. Caractéristiques des locaux à chauffer

1.1 Nature de la construction : pierre ancienne, briques, ossature bois

1.2 Isolation : RT2012, RT 2005, RT 2000, avant 1980, sans

1.3 Apport solaire passif : important, moyen, sans

1.4 Circuits de chauffage :

	Circuit 1	Circuit 2	Circuit 3
Surface (m ²) chauffée par mur ou plancher chauffant			
Surface (m ²) chauffée par radiateur basse température			
Surface (m ²) chauffée par radiateur classique			
Thermostat d'ambiance	○	○	○
T° départ chauffage maximale, en °C			

1.5 Besoin énergétique de chauffage estimée en kWh /an :

2. Emplacement local technique

Local technique à l'intérieur du bâtiment Autre :

Distance aux capteurs (m) :

3. Production de l'eau chaude sanitaire par :

Réservoir combiné (tank in tank)

Production instantanée intégré dans le réservoir, débit-volume max. :

Production instantanée par échangeur extérieur, débit-volume max. :

4. Régulation :

Complète (chauffage appoint + solaire) Distincte (solaire uniquement)

5. Appoint (existant ou prévu)

	Appoint 1	Appoint 2	Appoint 3
Résistance électrique pour l'appoint ECS	<input type="radio"/>		
Chaudière à bois bûches / insert / fourneau-bouilleur	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chaudière à granulés ou bois déchiqueté	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chaudière à gaz / fioul	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Chaudière existante, modèle			
Chaudière existante, ancienneté			
Puissance en kW			
Chaudière avec régulation pour ECS		<input type="radio"/>	
Chaudière avec régulation pour chauffage		<input type="radio"/>	
Chaudière avec ballon ECS immergé		<input type="radio"/>	
Chaudière électrique, puissance en kW			
Autre			

6. Étude : (les résultats de l'étude sont à joindre au dossier de candidature)

Etude faite par :

Logiciel :

Taux de couverture :

7. Contraintes techniques ou difficultés de mise en œuvre justifiant un éventuel surcoût

.....
.....

1. Remarques :

.....
.....

En signant le présent document, l'entreprise certifie sur l'honneur l'exactitude des données renseignées dans la fiche ci-dessus.
--

Fait à :, le

Nom et Qualité du signataire, Signature, cachet :